



Ville
d'Estérel

AVIS PUBLIC – APPEL D'OFFRES 2025-020

RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2025

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La VILLE D'ESTÉREL demande des soumissions pour la réfection de la structure de chaussée, l'amélioration du drainage de surface et la pose de pavage sur différentes rues dans la Ville d'Estérel. Les rues sont les suivantes :

- Avenue de la Corse (110 m.lin. ±)
- Avenue Émérillons (90 m.lin. ±)
- Avenue des Rossignols (100 m.lin. ±)
- Avenue des Sitelles (90 m.lin. ±)
- Avenue des Verdiers (60 m.lin. ±)
- Place d'Anjou (115 m.lin. ±)

DOCUMENTS

L'appel d'offres peut être consulté ou obtenu auprès du bureau du système électronique d'appel d'offres (SÉAO), à compter du **12 mars 2025**, selon les modalités et les coûts indiqués sur le site du SÉAO à l'adresse suivante : <https://seao.gouv.qc.ca/>.

Pour être valide, chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, incluant les taxes et conforme aux dispositions prévues aux documents d'appel d'offres. Ce cautionnement devra être valide pour une période de **cent-vingt (120) jours** à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des fournisseurs ayant un établissement situé au Canada et ayant pris à leur nom les documents d'appel d'offres.

CLAUSE DE RÉSERVE

La Ville d'Estérel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite d'une telle décision. Notamment, le contrat pourrait être octroyé sous réserve de l'obtention par la Ville du financement ou des autorisations nécessaires auprès du ministère de l'environnement.

La Ville n'est pas tenue de motiver sa décision, le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la Ville, à sa seule discrétion. La Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

RÉCEPTION

La présentation de la soumission se fait par le dépôt d'une soumission écrite sous pli cacheté et établie en conformité avec les modalités des documents d'appel d'offres. La soumission doit être déposée à l'attention de la responsable de l'appel d'offres de la Ville, au plus tard le 10 avril 2025, 10 h 00, à l'adresse suivante :

Mme Nadine Bonneau, directrice générale
Ville d'Estérel
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0

Date de publication de l'appel d'offres (PAO) : **12 mars 2025**

Date limite de dépôt des plaintes (DDP) à inscrire au SEAO : **27 mars 2025**

Date limite pour répondre aux plaintes (DRP) : **7 avril 2025**

Date limite de dépôt des soumissions (DDS) : **10 avril 2025, 10 h 00**

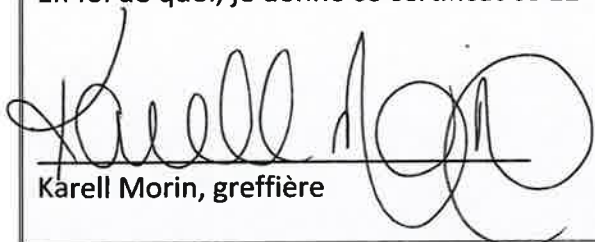


CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com), l'avoir publié dans le journal Accès et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 12 mars 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de mars 2025.


Karell Morin, greffière